

LANGUEVOISIN QUIQUERY

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le vendredi 10 juillet, à 19heures, le conseil municipal de la commune de Languevoisin quiquery légalement convoqué s'est réuni en lieu et place de ses séances, suite à la convocation du 3 juillet 2020.

Etaient présents :

Monsieur Gravet Jacques, Monsieur Clément David, Madame Mangot Biljana, Madame Ginette Lewandowski, Madame Döring Laure, Mme Lapierre Nicole, Madame Zurich Christine, Monsieur Loire Didier, Monsieur Boéréma Joël, Monsieur Combault Pascal, Monsieur Comte Didier

Absents excusés :

Absents :

Le quorum étant atteint la séance est ouverte

Madame Zurich Christine est nommée secrétaire de séance

1) Procès verbal du 16 juin 2020

Madame Mangot Biljana donne lecture du compte rendu du 16 juin 2020. Madame Bochart précise que le Trésorier Payeur est revenu sur son dernier message suite à un retour de la DGFIP, la municipalité n'avait pas à délibérer pour l'effet rétroactif du versement du rappel de l'indemnité du Maire. En effet, la délibération prise en 2017 suffit puisque le conseil avait délibéré et adopté le versement au taux maximum du cadre d'emploi. Aussi le rappel à effet rétroactif est de ce fait obligatoire. Le compte rendu ne soulevant aucune autre observation, le conseil municipal décide à l'unanimité son approbation.

2) Désignation des délégués du conseil municipal et leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article R133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir Madame Lewandowski Ginette, Gravet Jacques, Clément David et Döring Laure.

Monsieur le Maire a indiqué que conformément à l'article L284 du code électoral, le conseil municipal devait élire 1 délégué et 3 suppléants.

Election du délégué titulaire :

Chaque conseiller municipal à l'appel de son nom a déposé dans l'urne son bulletin de vote pour élire le délégué titulaire.

Se sont porté candidats : Madame Zurich Christine

| | |
|---|----|
| Nombre de conseillers présent à l'appel n'ayant pas pris part au vote | 1 |
| Nombre de votants | 10 |
| Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau | 0 |
| Nombre de suffrages exprimés | 10 |
| Majorité absolue | 6 |

Résultats :

Zurich Christine : 10 voix

Madame Zurich Christine est élue délégué titulaire et déclare accepter le mandat.

Election des délégués suppléants :

Chaque conseiller municipal à l'appel de son nom a déposé dans l'urne son bulletin de vote pour élire le délégué titulaire.

Se sont porté candidats au premier tour : Monsieur gravet jacques, Monsieur Boéréma Joel, Madame Döring Laure.

| | |
|---|----|
| Nombre de conseillers présent à l'appel n'ayant pas pris part au vote | 0 |
| Nombre de votants | 11 |
| Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau | 0 |
| Nombre de suffrages exprimés | 11 |
| Majorité absolue | 6 |

Résultats :

Gravet Jacques : 11 voix

Monsieur Gravet Jacques est élu délégué suppléant et déclare accepter le mandat.

S'est porté candidate au second tour : Madame Döring Laure et Monsieur Boéréma Joël

| | |
|---|----|
| Nombre de conseillers présent à l'appel n'ayant pas pris part au vote | 0 |
| Nombre de votants | 11 |
| Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau | 0 |
| Nombre de suffrages exprimés | 11 |
| Majorité absolue | 6 |

Résultats :

Monsieur Boéréma Joël : 11 voix

Monsieur Boéréma Joël est élu délégué suppléant et déclare accepter le mandat.

S'est porté candidate au troisième tour : Madame Döring Laure

| | |
|---|----|
| Nombre de conseillers présent à l'appel n'ayant pas pris part au vote | 0 |
| Nombre de votants | 11 |

| | |
|---|----|
| Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau | 0 |
| Nombre de suffrages exprimés | 11 |
| Majorité absolue | 6 |

Résultats :

Madame Döring Laure : 11 voix

Madame Döring Laure est élue délégué suppléant et déclare accepter le mandat.

Le procès-verbal de l'élection a été dressé en trois exemplaire et clos à 19h30 dont un transmis au service de gendarmerie de Ham.

3) Dos D'âne

Suite au dernier conseil ou Madame Zurich demandait aux membres du conseil municipal de réfléchir au sujet des dos d'âne notamment celui posant des problèmes de nuisances pour les riverains, les membres du conseil municipal après délibération décident à l'unanimité le démantèlement du dos d'âne. Toutefois, un cabinet d'étude sera sollicité pour faire une proposition afin de réduire la vitesse lors de l'aménagement de la grande rue. Cette proposition sera soumise à l'approbation des riverains.

4) Questions diverses

Mme Zurich explique avoir eu un rendez vous avec la société Téolia (EDF renouvelable) pour l'éolien. A cette occasion elle a été informée que le conseil municipal de Billancourt aurait approuvé l'implantation de 4 nouvelles éoliennes.

Par ailleurs, de son côté la société va effectuer un contrôle de l'utilisation des fonds compensatoires accordés à l'origine de l'implantation des éoliennes.

Monsieur le Maire explique également qu'il a assisté à une réunion sur le Canal à grand gabarit. Ce dernier sera opérationnel à partir de 2028.

Monsieur le Maire désire également adresser ses remerciements à Madame Ginette Lewandowski pour avoir réalisé le rideau pour la sacristie.

Monsieur Combault Pascal demande ou en est l'avancée de l'amélioration du site de Languevoisin. Madame Zurich explique avoir eu contact avec l'informaticien de la Bibliothèque de Nesle qui est près à apporter son concours à la réalisation du site. Pour l'instant, il convient de continuer à travailler sur les données à faire paraître sur le site.

Plus d'observation étant formulée la séance est levée à 20h00